|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | ESCAL GymnastiquePlace Françoise Belot83250 LA LONDE LES MAURES **Site Web :** [http://escalgym.e-monsite.com](http://escalgym.e-monsite.com/)  **Mail : escalgym83@gmail.com**  **Page facebook : escalgym**  **N° Club 083018 Agrément jeunesse et sport 83 S 137 du 11.04.74** |

**Règlement intérieur**

**Préalable :** Les adhérents doivent prendre conscience qu’assister aux cours signifie assiduité, respect des autres et du règlement. Chacun doit mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire afin que l’ensemble du groupe puisse prendre du plaisir en suivant le cours proposé.

L'inscription aux différents cours proposés par l'ESCAL Gym est valide si le paiement annuel, le bulletin d'inscription, l’attestation d’assurance et le certificat médical ont été fournis. Le paiement s’effectue en début d’année scolaire.

La cotisation est une cotisation annuelle non remboursable même pour raison de santé, de déménagement ou de crise sanitaire.

L'accès aux salles ne sera autorisé que si l'adhésion est à jour.

**Tout adhérent prend l’engagement :**

* d'avoir sa carte de membre à chaque cours et de la poser près de son tapis ou de la présenter à l’entrée de la salle pour les cours sans tapis,

de respecter les horaires des cours (voir tableau affiché dans les salles),

* de porter une tenue correcte et adaptée à l'activité pratiquée,
* d'avoir des chaussures de sport propres, réservées uniquement à l'activité en salle,
* d’éteindre son portable ou de le mettre en mode avion, afin d’éviter de perturber le cours,
* de respecter les lieux et le matériel.

**Un seul cours d'essai gratuit est possible, pour chaque discipline avant l'inscription et ce, jusqu’aux vacances de Toussaint. Demander l'accord préalable à une responsable du bureau.**

**Pour des raisons de sécurité et d'assurance, et également afin de ne pas perturber les cours, la présence d'enfants et (ou) d'accompagnateurs n'est pas admise dans l'enceinte des salles de cours réservée aux adhérents ainsi que dans les vestiaires.**

Nous rappelons que l'accès des animaux est strictement interdit dans les installations sportives, conformément à la réglementation et l'hygiène en vigueur.

L’association se réserve le droit d’exclure tout adhérent qui ne respecterait pas le présent règlement.

**L'ESCAL Gym n'est pas responsable, en cas de perte ou de vol, des effets personnels dans les locaux municipaux mis à la disposition de l'Association.**

**Le Président de l'ESCAL, La Présidente de la Section Gym,**

**O. Rives A. Garampon**